

**Annexe R10**

**Intégration d'un fonctionnaire dans un corps de recherche et de formation**

**Constitution du dossier**

---

**Intégration après détachement**

Agent

- Demande motivée de l'intéressé(e)
- Rapport d'activité
- Dernier arrêté de promotion dans le corps ou le cadre d'emplois d'origine

**Établissement d'accueil**

- Avis favorable du président de l'université ou du directeur, après avis de la CPE

**Intégration directe**

Agent

- Demande motivée de l'intéressé(e) revêtue de l'accord de l'autorité hiérarchique de l'administration d'origine
- Curriculum vitae
- Arrêté de titularisation dans le corps d'origine
- Dernier arrêté de promotion dans le corps d'origine
- Grille indiciaire du corps d'origine ou cadre d'emploi ou emploi d'origine : grade, échelons (sauf pour les corps du MESR ET DU MEN)
- Fiche de synthèse (agent de l'éducation nationale) ou état des services (autre agent)
- Numen (agent de l'éducation nationale) ou FICHE DE SYNTHÈSE (autre agent)

**Établissement d'accueil**

Avis favorable du président de l'université ou du directeur accompagné d'un rapport motivé explicitant les raisons de son choix

Fiche de poste et place de l'agent dans l'organigramme de la structure d'accueil.

Avis de la CPE